



**Légende :**

Protection des ressources agricoles	Mise en valeur du patrimoine	Protection des milieux aquatiques
Protéger et labelliser les espaces agricoles de production (Zones Agricoles Protégées)	Mise en valeur du patrimoine culturel et naturel à des fins touristiques	Cours d'eau intermittents
Maintien du caractère rural, d'une petite agriculture et d'un élevage extensif	Mise en valeur du patrimoine urbain	Cours d'eau continus
Développement de jardins collectifs	Valorisation des canaux	Protection des captages de la nappe aquifère
Diversification et développement de l'activité agricole sur le territoire	réglementer la capture du crabe	Protection des milieux marins
Création d'une ferme expérimentale	mise en scène paysagère des entrées de villes	Réhabiliter et valoriser les zones humides (mares, sources)
	<b>Protection des espaces naturels</b>	Valorisation aquacole
	Protection stricte des zones humides littorales et du Grand Cul-de-Sac Marin	
	Protection des valeurs naturelles et rurales des Grands Fonds	
	trames verte et bleue	
	Rupture dans les continuités écologiques	